

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michel Roy

<https://www.cadre21.org/membres/41cccd34c2b7f18336f9cbc4>

Date d'obtention : 2024-02-14 19:32:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Recueillir les informations et évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou non (ne jamais regarder les photos)
- Déclencher le protocole sexto (sans questionner l'auteur d'un geste évalué comme malveillant)
- Remplir le questionnaire avec la victime et/ou le témoin ou auteur du signalement, selon la situation
- Contacter les services de police, soit pour une intervention de prévention, soit pour une intervention auprès d'un jeune malveillant
- Si c'est le parent qui rapporte une situation, le référer au service de police
- Ne pas se poser en mandataire de la police, si un agent nous demande d'agir à sa place
- Communiquer avec les parents et la DPJ, selon la situation

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Toujours préserver l'intégrité physique des élèves/Vérifier l'information
- Éviter rapidement et le plus possible la divulgation des photos
- Remplir son rôle d'intervenant scolaire n'est pas remplir un rôle de policier ou d'enquêteur (rôle de soutien aux victimes et rôle d'alerter la police si c'est un geste malveillant)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- L'étape du questionnement afin de remplir le questionnaire sans jugement, sans faire une enquête, sans se substituer au rôle de policier et de poser les actions adéquates rapidement (éviter la propagation des images et préserver l'intégrité de la victime)